

les droits de nature différente : droit syndical et au travail

DOC.2 :

DOC.1 :

Loi "Waldeck-Rousseau" du 21 mars 1884

ARTICLE 1er. Sont abrogés la loi des 14, 27 juin 1791 [loi le Chapelier interdisant les regroupements de travailleurs]

Art. 2. Les syndicats ou associations professionnelles, [...] pourront se constituer librement sans l'autorisation du Gouvernement.

Art. 3. Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.

Art. 4. Les fondateurs de tout syndicat professionnel devront déposer les statuts [...]

Fait à Paris, le 21 mars 1884. Signé : Jules GREVY. Le Ministre de l'intérieur, Signé : WALDECK-ROUSSEAU.

“ Le gouvernement s'engage à garantir... le travail à tous les citoyens.”

Décret du 25 février 1848.

“ Tout homme a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi.”

Préambule de la Constitution de 1946.

DOC.3 :

* sous-emploi : nombre d'heure travaillé et revenu insuffisant pour vivre décevement.

(Source INSEE, 2007) chômage (%)	
total	8,00%
hommes	7,4
femmes	8,5
population active immigrée	15,20%

DOC.4 :

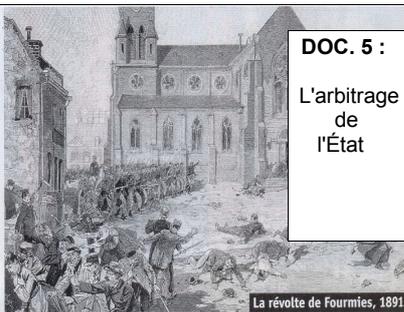
LA CHARTE D'AMIENS 1906

(la charte d'Amiens, adopté par la CGT, prône un syndicalisme de lutte)

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielles que morales [...]. (Le) syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. [...] il prépare l'émancipation intégrale, [...] il préconise comme moyen d'action la grève générale et [...] considère le syndicat (comme un) groupement de résistance [...]

Le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement [...] se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors. [...]

Le 1^{er} mai 1891 l'armée tire sur les ouvriers qui manifestent. Il y a 10 morts et 80 blessés. Ce drame décide l'année suivante l'adoption d'une loi encourageant les patrons et les salariés à demander l'arbitrage préventif de l'État. La poussée revendicative du monde du travail est mieux organisée à partir de 1884 par les syndicats qui se développent. En 1913, il y a un million de syndiqués... qui s'expriment aussi par leur vote. Entretemps l'État est passé d'un rôle répressif de maintien de l'ordre à un rôle d'arbitre : en 1906 est créé le ministère du Travail, en 1910 est publié le premier code du Travail, qui rassemble la législation en vigueur.



La révolte de Fourmies, 1891.

DOC.5 :

L'arbitrage de l'État

DOC.6 : Des syndicats sous contrôle

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Sûreté Générale

VILLE
de
CHARTRES
(Eure-et-Loir)

COMMISSARIAT
DE POLICE
N° 1170

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Chartres, le 13 mai 1907

Le Commissaire de police
A Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir

J'ai l'honneur de vous informer que hier 12 courant, à la salle des conférences de la Justice de Paris, une réunion publique y a été tenue, ayant pour but l'approbation des statuts de la « Chambre syndicale des ouvriers du bâtiment de Chartres et ses environs » et la réception de nouvelles adhésions. Commencée à 3 heures, elle a pris fin à 5 heures 1/2. Environ 40 ouvriers présents. Le bureau, élu par l'assemblée, était composé de M. M. Hubert, menuisier président, Darras et Boinelle, maçons, assesseurs, et Talloyeau, maçon, secrétaire de la Chambre syndicale.

Un ouvrier peintre, dont le nom n'est pas connu, a déposé un vœu pour que la police ne soit pas admise dans les réunions syndicales. Le président a refusé de soumettre ce vœu à l'assemblée en disant « que la réunion étant publique », le commissaire de police y avait sa place légalement, ... que ce vœu ayant un caractère politique et les syndicats n'en devant pas faire, il ne consulterait pas l'assemblée.

Le Commissaire de police.

<p><u>1841</u> Loi Guizot sur la protection du travail des enfants</p>  <p><u>1848</u> 12 heures par jour de travail</p> <p><u>1864</u> Droit de grève</p> <p><u>1884</u> Droit d'association permettant la création des syndicats</p>	<p><u>1898</u> Loi sur les accidents de travail</p>  <p><u>1906</u> 6 jours de travail par semaine</p> <p><u>1919</u> Conventions collectives 8 heures de travail par jour</p>	<p><u>1936</u> 40 heures de travail par semaine et 12 jours de congés payés ; création des délégués du personnel</p>  <p><u>1945</u> Comités d'entreprises</p> <p><u>1950</u> SMIG (1973 : SMIC)</p>	<p><u>1968</u> Légalisation de la section syndicale dans l'entreprise</p> <p><u>1971</u> Formation permanente</p>  <p><u>1982</u> 5^e semaine de congés payés. Lois Auroux</p> <p><u>1998</u> 35 heures hebdomadaires pour l'an 2000</p>
--	---	---	---

DOC.7 : Les droits des travailleurs



DOC. 8 :

Manifestation réclamant une extension des droits du travail : les 35 h
(slogan sur le ballon : « travaillons tous, travaillons moins. 35 h »)

CONSIGNE : répondre aux questions au crayon à papier sur votre cahier

(doc.1)

- 1) Quelle loi la loi Waldeck-Rousseau abroge t-elle ? (abroger = annuler)
- 2) Qu'instaure la loi Waldeck-Rousseau ?
- 3) Combien de temps les droits syndicaux et de grèves ont-ils été illégaux ?

(doc.2.)

- 4) Quelle est la différence entre les deux textes ?

(doc.3)

- 5) Quelles sont les catégories les plus touchées par le chômage ?

(doc.4)

- 6) Quel est le but d'un syndicat ?

- 7) Expliquer la dernière phrase : de quoi le syndicalisme se veut-il indépendant ?

(doc.5)

- 8) Quelles raisons l'État a-t-il d'intervenir dans les conflits du travail ?

- 9) Comment le fait-il ?

(doc.6)

- 10) Qui a rédigé ce rapport ?

- 11) A ton avis, pourquoi l'ouvrier peintre refuse t-il la présence de la police lors des réunions syndicales ?

- 12) Explique la réaction et les arguments du président ?

- 13) Quel avantage ce contrôle a-t-il pour l'autorité ? Quel inconvénient pour le syndicat ?

(doc.7)

- 14) Souligne en rouge les avancées dans le domaine de la sécurité; en vert celles qui concernent le temps de travail.

(doc.8)

- 15) Quel domaine du droit du travail est ici concerné ?

- 16) A l'aide du document 3, explique le slogan du ballon.